



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 80315

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur la réduction d'impôt pour les frais de véhicule, dans le cadre de leur activité associative, dont bénéficient les bénévoles qui oeuvrent dans des associations. Toutefois, le montant autorisé par kilomètre est très inférieur à celui qui s'applique aux salariés. À l'heure où l'engagement associatif doit être favorisé et valorisé, il lui demande si le Gouvernement envisage une augmentation du barème.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80315

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 2010, page 6289

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)